

Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 septembre 2009 de M^{mes} Patricia Richard, Anne-Marie Gisler, MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Genechand, Edgar Bordier et Salvatore Vitanza, acceptée par le Conseil municipal le 14 octobre 2009, intitulée: «Une réglementation pour le respect de nos préaux».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le nombre de pétitions et de lettres de parents d'élèves demandant le respect de la propreté (seringues usagées, briques de verre, préservatifs, etc.) dans les préaux de nos écoles;
- les plaintes de voisins concernant les bruits dus souvent aux dégradations faites dans les préaux d'écoles la nuit;
- le fait qu'une catégorie de personnes a élu domicile de nuit dans nos préaux depuis cet été,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à poursuivre sa politique réaliste et pragmatique en matière de sécurité dans les préaux de nos écoles;
- à intervenir auprès du Canton pour qu'il fasse appliquer la loi.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les questions de propreté et d'incivilités dans les préaux d'écoles gérés par la Ville de Genève préoccupent le Conseil administratif, et le département de la cohésion sociale et de la solidarité en particulier.

Concrètement, ces questions se posent différemment pour chaque préau et évoluent dans le temps. Elles révèlent le plus souvent des situations complexes pour lesquelles il n'existe pas de solution simple et définitive.

La vocation première des préaux est bien celle d'offrir un espace pour la récréation et la détente des élèves pendant le temps scolaire. Cependant, parallèlement, les préaux sont également des espaces publics, situés au cœur des quartiers et ouverts à tous les habitants. Ces lieux sont donc fréquentés au-delà du temps scolaire par diverses personnes qui peuvent en faire des usages variés.

Nous constatons que la fréquentation des préaux a nettement augmenté au cours de ces dix dernières années. L'occupation est surtout le fait de jeunes gens, anciens élèves et/ou jeunes du quartier. Cette fréquentation, notamment nocturne,

entraîne parfois des nuisances sonores et/ou des déprédations (endommagement de matériel, tags, déchets, ...).

Suivant les cas, ce sont donc des problèmes différents qu'il s'agit de résoudre: cohabitation et convivialité dans le quartier, salubrité publique, incivilités, voire même insécurité. C'est pourquoi les réponses à apporter nécessitent un diagnostic précis et partagé avec l'ensemble des acteurs clés du quartier, et elles sont généralement différentes selon les cas d'espèce.

Pour répondre de manière adéquate à ces problèmes complexes, des concertations réunissant les différents partenaires (école, polices, travailleurs hors murs, voisins, etc.) sont organisées et des actions collectives sont mises sur pied.

Au sein du Service des écoles, un coordinateur «école et quartier» assure la mise en place de groupes de travail dans le but de mieux identifier les problèmes, d'évaluer les besoins et de réfléchir aux solutions possibles.

Les domaines de compétence de chacun sont distincts et se complètent. La police cantonale est sollicitée lorsque des délits sont commis, et c'est elle qui intervient sur la base des lois en vigueur. La police municipale garantit son rôle de police de proximité en développant un travail de répression en cas de besoin, dans le cadre de ses compétences légales.

Les résultats de ces interventions concertées et spécifiques portent leurs fruits, à l'image de ce qui se déroule actuellement à l'école des Allobroges. Cependant, une solution est toujours provisoire et nécessite un suivi constant, la situation étant toujours amenée à évoluer.

Conclusion

La question des préaux et notamment de l'entretien représente un défi de plus en plus important. Le fait que ces lieux sont utilisés comme des espaces publics à part entière et que l'on constate aujourd'hui une augmentation de leur fréquentation implique un certain nombre de conséquences en matière de propreté et de salubrité.

Ainsi, afin de faire face au mieux à cette problématique, le Service des écoles examine la possibilité d'étendre les prestations de nettoyage, notamment pour les week-ends et durant les périodes de vacances.

En définitive, une réglementation unique ne résoudrait pas les problèmes qui se posent différemment dans chaque lieu, en fonction de l'utilisation qu'en font les riverains. Pour le surplus, la loi s'applique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder